

*Canadair Limitée—Loi*

C'est ce que je voulais dire ce matin. Quand il faudra décider quel système sera établi par règlement pour percevoir ces droits, nous devrions le faire d'une façon qui sera juste pour les abonnés des petites compagnies dans les régions isolées.

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**M. le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3<sup>e</sup> fois, est adopté.)

\* \* \*

## LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE CANADAIR LIMITÉE

### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 8 décembre, de la motion de M<sup>me</sup> McDougall: Que le projet de loi C-25, tendant à autoriser l'aliénation de Canadair Limitée et prévoyant des mesures connexes, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 1865).

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, la dernière fois que nous avons étudié ce projet de loi, je parlais à titre de nouveau critique de la privatisation de mon parti. Je crois qu'il me reste environ huit minutes pour terminer mon discours sur la motion tendant à différer de six mois l'examen de cette mesure. Le Parlement n'a jamais vraiment examiné la question de la privatisation ni celle de la déréglementation qui en découle. C'est une des raisons pour lesquelles le Nouveau parti démocratique tient à ce que le gouvernement soumette cette mesure à un examen sérieux au lieu de nous la faire adopter à toute vapeur.

J'attire l'attention de la Chambre sur les débats du *Hansard* du 1<sup>er</sup> décembre. Plusieurs néo-démocrates ont parlé, en anglais et en français, de ce projet de loi et du principe de la privatisation. J'espère que cela donnera lieu à un débat public, car c'est une question très importante. Il y aura certainement un débat intéressant à ce propos au cours des deux ou trois années à venir.

Je tiens à dire au gouvernement que nous ne retardons pas indûment ce projet de loi. Il ne doit toutefois pas s'attendre à ce que la Chambre des communes accepte facilement le principe de la privatisation. Si le gouvernement tente de tout privatiser, c'est-à-dire de vendre les sociétés d'État qui ont contribué à édifier le Canada et à en faire un pays civilisé, fort et indépendant, nous allons nous y opposer. Des tas de sociétés d'État comme Petro-Canada, Radio-Canada et Air Canada peuvent servir à favoriser l'unité nationale. Il y en a d'autres, dans le secteur des pêches ou des communications, qui peuvent

assurer la création d'emplois et notre autonomie. Par conséquent, le gouvernement ne doit pas s'attendre à parvenir facilement à ses fins. Notre pays n'est pas comme l'Angleterre de Thatcher ou l'Amérique de Reagan. Nous allons nous battre.

Nous n'allons pas pour autant nous laisser complètement aveugler par des considérations idéologiques, comme le gouvernement. Ce dernier veut privatiser les sociétés d'État à tout prix et dans certains cas il est prêt à les donner. En fait, le projet de loi C-25 vise à faire cadeau d'une entreprise dans laquelle les contribuables ont investi deux milliards de dollars. Nous savons que Bombardier est une bonne société canadienne. Elle ne possède pas beaucoup d'expérience dans le domaine aérospatial, mais c'est une bonne entreprise canadienne établie au Québec. C'est déjà mieux que dans le cas de la société de Havilland. Il en a fait cadeau à Boeing renonçant ainsi à la possibilité d'avoir une industrie aérospatiale canadienne coordonnée et indépendante.

Nous ne nous laisserons pas aveugler par des considérations idéologiques et nous veillerons à ce que le gouvernement ne le fasse pas non plus. Nous ne voulons pas qu'il privatise pour une simple question de principe. Nous ne nous opposerons pas nécessairement à ce qu'il privatise une société d'État pour des raisons économiques, financières vraiment valides. La privatisation peut être justifiée dans certains cas. Toutefois, je signale au gouvernement que, pour changer la situation d'une société d'État, il n'est pas nécessaire de la brader ou de la vendre au secteur privé. On peut en fait la réformer pour ainsi dire de façon à en améliorer la gestion, la rendre plus ouverte et plus responsable. J'ai parfois envie de rire quand j'entends reprocher aux néo-démocrates, comme on l'a fait au cours de ce débat, le fait que les sociétés d'État ne remplissent pas parfaitement bien leur rôle. Je fais remarquer qu'il ne nous est pas encore arrivé de diriger le pays—mais il n'y a que deux ans à attendre. Ainsi, nous ne sommes pas responsables de la gestion de ces sociétés. Or, nous en avons géré au niveau provincial. La Saskatchewan est un bon exemple à cet égard. Dans cette province au départ démunie mais depuis bien nanti, les sociétés d'État ont servi d'instrument de redressement de l'économie. Dans bien des domaines, la province s'est relevée à la force du poignet pour ainsi dire, et elle s'est servi des sociétés d'État pour ce faire.

• (1230)

Le gouvernement aurait intérêt à se pencher sur le cas de la Colombie-Britannique. Sous le régime Bennett, après les élections de 1983, le gouvernement de la province, résolu à rester fidèle à son idéologie, a entrepris de privatiser un grand nombre de sociétés d'État. La province a créé la *British Columbia Resources Investment Corporation* et a vendu des parts dans cette entreprise. Certaines ont été vendues 6 \$ et d'autres ont été données. Sauf erreur, elles valent maintenant 1 \$ sur le marché. Voilà l'exemple d'un échec magistral en matière de privatisation. J'espère que le gouvernement évitera cette situation en l'occurrence.